



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 27 Novembre 2013

Date de la convocation 19 Novembre 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance village des arts et métiers à OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,</p> <p>BRIGNAC : M.MENELLA André, M.CAUSSEL Jean-Louis,</p> <p>CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,</p> <p>CANET : Mme FABRE Maryse, .MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques, M.SEGURA René,</p> <p>CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues,</p> <p>CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, Mme PASSIEUX Marie, Mme MEDIANI Paquita,</p> <p>FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,</p> <p>LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard,</p> <p>LIAUSSON : M.BETZ Bruno,</p> <p>LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques,</p> <p>MERIFONS : M.VIALA Daniel,</p> <p>MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,</p> <p>NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,</p> <p>OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,</p> <p>PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, Mme DJUROVIC Aleksandra,</p> <p>PERET : M.BILHAC Christian,</p> <p>SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles,</p> <p>SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,</p> <p>USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p> <p>VALMASCLE : M.VALENTINI Géraud, Mlle VALENTINI Martine,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude, M.MARTINEZ Antoine à M.CAZORLA Alain, M.GALTIER René à M.GARROFÉ Gilbert, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert à M.ESTEVE Bernard, M.MONTAGNE Jacques à M.BILHAC Christian,</p>

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que conformément aux divers mouvements de personnels, à la création de la crèche de Canet, au transfert du théâtre de Clermont l'Hérault, à l'augmentation du temps de travail de personnel titulaire validé en CTP et à l'actualisation des emplois pourvus, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et d'y apporter les créations et suppressions de postes suivantes:

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20131204-2013-11-27-23-DE Date de télétransmission : 04/12/2013 Date de réception préfecture : 04/12/2013</p>

Personnel titulaire :

- Création de 1 poste Educateur des APS TC
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe TC
- Création de 2 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 28H
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 21H
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 24H
- Création de 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 30H
- Création de 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants TNC 17.5H

- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 20 H
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe TNC 25 H
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe TNC 24H
- Suppression d'1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- Suppression de 2 postes d'auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe

Personnel non titulaire

- Création de 1 poste d'attaché TC
- Création d'1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe TC
- Création de 1 poste de rédacteur TC
- Création d'1 poste de technicien TC
- Création d'1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe TC
- Création d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe TC

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel Communautaire telles que présentées ci-dessus.

INDIQUE que ces emplois seront rémunérés selon l'indice en vigueur dans ces grades.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

CHARGE Monsieur le Président de nommer le personnel dans chacun des nouveaux postes créés dans les conditions réglementaires.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

